



**INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE**

Direction Générale des Services

Direction Territoire d'Avenir Territoire en Coopération

**CONVENTION 2022 - 32° Convention nationale de l'Intercommunalité**

**Entre Intercommunalités de France et Bordeaux Métropole**

Entre les soussignés

**Intercommunalités de France**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé à Paris 9<sup>ème</sup>, au 22 rue Joubert, représentée par, Sébastien MARTIN, Président dûment habilité aux fins des présentes

**Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain ANZIANI, dûment habilité aux fins des présentes

**Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

**PRÉAMBULE**

La Métropole poursuit sa stratégie d'attractivité en matière de coopération territoriale. C'est ainsi qu'elle accueillera, du 5 au 7 octobre prochains, la 32° convention nationale de l'Intercommunalité, au Palais 2 l'Atlantique à Bordeaux, pilotée par Intercommunalités de France (anciennement ADCF).

Intercommunalités de France, créée en 1989, est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle organise ainsi tous les ans une convention nationale de l'Intercommunalité qui réunit plus de 1 800 élus et cadres intercommunaux. Événement de référence, cette manifestation est en nombre de participants, la deuxième rencontre nationale d'élus locaux. Elle réunit des élus et cadres de communautés et métropoles, de conseils départementaux et régionaux, de services de l'État, d'entreprises publiques et privées, d'associations et autres organismes, partenaires des intercommunalités.

Bordeaux Métropole a ainsi été choisie pour accueillir la 32° Convention nationale de l'Intercommunalité initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1 – Programme de la 32° Convention de l'Intercommunalité, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

## **ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire. L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule la 32° Convention nationale de l'Intercommunalité décrite à l'Annexe 1 – Programme du 5 au 7 octobre

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 60 000 € TTC, équivalent à environ 7,83 % du montant total estimé des dépenses éligibles au titre du projet pour lequel la subvention est sollicitée (d'un montant de 765 461,50 €), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

## **ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Par dérogation au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé approuvé par délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, la subvention sera versée en deux fois, sous la forme d'un premier versement correspondant à un acompte de 80%, soit 48 000 € à la signature de la convention, et le solde de 20%, soit 12 000€, sur présentation de justificatifs.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

## **ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS**

### **5.1. Justificatifs pour le paiement du solde**

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action (ou du projet) et au plus tard le 31 mars 2023, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

### **5.2. Justificatifs complémentaires à fournir obligatoirement**

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2023, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

## **ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS**

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

#### **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

#### **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

#### **ARTICLE 12. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

### **ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

**Pour Bordeaux Métropole :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

**Pour l'organisme bénéficiaire :**

Monsieur le Président  
22 rue Joubert  
75009 Paris

### **ARTICLE 14. PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme / Préprogramme
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

**Fait à Bordeaux, le xx/xx/xxxx, en 3 exemplaires**

**Signatures des partenaires**

**Annexes 1 et 2**  
**Programme et Budget prévisionnel**

**32<sup>e</sup> CONVENTION**  
DES INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

PRÉ-PROGRAMME

RELA  
TIONS

ÉTAT

&

COLLECTIVITÉS

DU 05 AU 07 OCTOBRE 2022

PALAIS 2 L'ATLANTIQUE

BORDEAUX

INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

# LE PROGRAMME

EN UN COUP D'ŒIL

MERCREDI  
5 OCTOBRE

JEUDI  
6 OCTOBRE

VENREDI  
7 OCTOBRE

13H30  
OUVERTURE DES PORTES

14H30 – 17H  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
Intercommunalités  
de France

14H30 – 17H  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ADGCF

18H – 19H  
RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

20H – 23H  
SOIRÉE AU PALAIS  
DE LA BOURSE

9H  
OUVERTURE DES PORTES

10H – 12H30  
PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

12H30 – 14H30  
DÉJEUNER

14H30 – 16H30  
6 ATELIERS SIMULTANÉS

1 2 3 4 5 6

17H – 18H30  
6 ATELIERS SIMULTANÉS

1 2 3 4 5 6

20H – 00H  
SOIRÉE  
AU H14

8H30  
OUVERTURE DES PORTES

9H30 – 11H  
6 ATELIERS SIMULTANÉS

1 2 3 4 5 6

11H30 – 13H  
PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

13H – 14H30  
DÉJEUNER



La prochaine Convention d'Intercommunalités de France aura lieu à Bordeaux, les 5, 6 et 7 octobre 2022, au Palais 2 l'Atlantique. J'aurai grand plaisir à vous retrouver pour ce grand rendez-vous annuel des communautés et des métropoles, aux côtés des élus de Nouvelle Aquitaine. Au nom des membres des instances d'Intercommunalités de France, je tiens à remercier la métropole de Bordeaux, le département de Gironde et la région Nouvelle Aquitaine, pour leur accueil.

Deux grandes séances plénières, des rendez-vous régionaux, une quinzaine d'ateliers et points infos juridiques viendront nourrir vos échanges lors de cette nouvelle édition, que nous avons voulue centrée sur les relations État-collectivités.

Car nous sommes convaincus que l'État ne pourra pas répondre aux enjeux majeurs auxquels est confronté notre pays sans s'appuyer sur les intercommunalités: la réindustrialisation, l'adaptation au changement climatique, la politique globale de l'eau, la gestion des déchets, les mobilités, le numérique, la cohésion sociale... Ces politiques sont d'ores-et-déjà conduites dans un cadre territorial.

Au regard des compétences qu'elles exercent, les intercommunalités sont devenues incontournables. La place centrale qu'elles occupent aujourd'hui rend indispensable de développer un lien de confiance avec l'État. Ce lien doit être fondé sur la contractualisation et des engagements financiers pluriannuels plutôt que sur une profusion d'appels à projets. Il dépendra de la pérennisation du panier de ressources du bloc local et impose que cesse la remise en cause de nos leviers fiscaux.

# ÉDITO



Les différents ateliers auxquels vous pourrez participer seront l'occasion de partager votre regard et vos projets avec d'autres territoires. Votre présence à cette 32<sup>e</sup> Convention, aux premiers mois d'une nouvelle législature, montrera que l'intercommunalité est un fait établi, avec lequel il faut compter et sur lequel on peut compter.

Alors, soyons au rendez-vous!

**Sébastien Martin,**  
Président d'Intercommunalités de France  
Président du Grand Chalon

# LES 3 JOURS

JEUDI  
6 OCTOBRE

9H – Ouverture des portes, accueil café

10H – 12H30  
PLÉNIÈRE D'OUVERTURE  
Pour un nouveau couple État-Territoires

12H30 – 14H30 Déjeuner d'ouverture

14H30 – 16H30  
6 ateliers simultanés

**PARCOURS FINANCES**  
Comment préserver le lien entre fiscalité et développement local?

**PARCOURS NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT**  
Construire une politique partagée sur l'ensemble du cycle de l'eau

**PARCOURS ATTRACTIVITÉ**  
Comment développer une stratégie d'attractivité cohérente, efficace et durable?

**PARCOURS COHÉSION**  
Renforcer les compétences locales par l'emploi, l'insertion et la formation

**PARCOURS INSTITUTIONS**  
Métropoles et territoires voisins: pourquoi coopérer?

**POINT INFOS JURIDIQUES**  
Transfert de la réglementation de la publicité aux présidents d'intercommunalité

JEUDI (SUITE)

17H – 18H30  
6 ateliers simultanés

**PARCOURS FINANCES**  
Quels financements pour la transition écologique et énergétique?

**PARCOURS NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT**  
Concilier sobriété foncière et développement local

**PARCOURS ATTRACTIVITÉ**  
L'intercommunalité culturelle au service de la promotion du territoire

**PARCOURS COHÉSION**  
Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques jeunesse des intercommunalités rurales

**PARCOURS INSTITUTIONS**  
Politique RH interne, mutualisation: comment s'organiser pour faciliter les recrutements dans les intercommunalités?

**POINT INFOS JURIDIQUES**  
Voirie: quel partage des rôles dans la gestion et l'occupation domaniale?

20H – 00H Soirée au Hangar 14  
Quai des Chartrons, Bordeaux

VENREDI  
7 OCTOBRE

8H30 – Ouverture des portes, accueil café

9H30 – 11H  
6 ateliers simultanés

**PARCOURS FINANCES**  
S'organiser pour la mise en oeuvre d'une commande publique responsable

**PARCOURS NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT**  
Construire une politique énergétique résiliente

**PARCOURS ATTRACTIVITÉ**  
Quelle politique locale de l'habitat demain?

**PARCOURS COHÉSION**  
Sécurité et prévention de la délinquance: quel rôle pour l'intercommunalité?

**PARCOURS INSTITUTIONS**  
Collectivités et services déconcentrés de l'Etat: comment créer une culture commune?

**POINT INFOS JURIDIQUES**  
Organismes satellites: comment choisir son mode de gestion?

11H30 – 13H  
PLÉNIÈRE DE CLÔTURE  
Faire système: pour un développement vertueux de nos territoires

11H – 13H30  
Distribution de lunch box à emporter

ou

13H – 14H30 – Déjeuner buffet

15H – Fin du Congrès

MERCREDI  
5 OCTOBRE

13H30 – Ouverture des portes, accueil café

14H30 – 17H  
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE  
Assemblée générale

ou

14H30 – 17H  
ADGCF – Assemblée générale

18H – 19H INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE & ADGCF  
Rendez-vous des régions

20H – 23H INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE – Soirée au Palais de la Bourse  
19 place de la Bourse, Bordeaux

# MERCREDI 5 OCT.



14H30 À 17H

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Au lendemain des élections présidentielles et législatives, les adhérents adopteront, par voie de résolutions, les orientations associatives qui définiront la feuille de route de l'association pour cette nouvelle législature. Les intercommunalités joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre des grandes priorités du quinquennat: réindustrialisation, transition écologique et énergétique, cohésion sociale et territoriale...

L'assemblée générale est réservée aux représentants des intercommunalités à jour de leur cotisation.

18H À 19H

## RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

À la suite de l'assemblée générale, les rendez-vous des régions donnent aux délégations régionales d'Intercommunalités de France et de l'ADGCF l'occasion de se réunir pour échanger sur leurs dynamiques propres.

Selon les spécificités de chaque contexte régional, quelles priorités associatives les délégations peuvent-elles dessiner ensemble? Régions, départements, services déconcentrés de l'État... Comment et auprès de qui les porter? Les coordinateurs chargés d'animer les délégations régionales depuis la convention de Clermont-Ferrand en 2021 pourront recueillir les préoccupations des élus adhérents et leurs priorités associatives pour l'année à venir.

Les rendez-vous régionaux sont réservés aux élus et aux cadres des communautés adhérentes.

20H À 23H

## SOIRÉE PALAIS DE LA BOURSE

Organisée avec le soutien de la CCI Bordeaux Gironde

Le Palais de la Bourse vous ouvre ses portes pour une soirée unique mettant à l'honneur les patrimoines culturel, gastronomique et viticole de Bordeaux. Idéalement situé en plein cœur de la ville, sur l'ancienne place royale, venez découvrir un des lieux les plus emblématiques de Bordeaux et admirer une vue imprenable sur la Garonne et le miroir d'eau qui lui fait écho.

.....  
Accès: 19 place de la Bourse, Bordeaux. Tram lignes C ou D, arrêt «Place de la Bourse».

10H À 12H30

## SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

10H

Discours d'ouverture

11H

**Table ronde:**  
Pour un nouveau couple État-Territoires

Une nouvelle législature s'ouvre et les élus d'Intercommunalités de France se sont dotés d'une feuille de route pour les cinq prochaines années. Les fortes ambitions qu'elle porte pour les politiques publiques locales interrogent la place de l'État dans les territoires. La réindustrialisation de notre pays tout comme les transitions écologique et énergétique sont autant d'exemples pour lesquels la relation entre État et collectivités doit reposer sur un dialogue équilibré, constructif et un cadre financier pluriannuel. Au local, le projet de territoire doit être la base de l'intervention de l'État aux côtés des collectivités et des autres acteurs locaux. La contractualisation doit être confortée afin de renforcer la complémentarité et le lien de confiance entre ces deux niveaux d'intervention.

# JEUDI 6 OCT.

12H30 À 14H30

## DÉJEUNER D'OUVERTURE

14H30 À 16H30

## 6 ATELIERS SIMULTANÉS

### PARCOURS FINANCES

#### Comment préserver le lien entre fiscalité et développement local ?

Les impôts économiques locaux financent les aménagements et les services nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises dans les territoires. Ils permettent de compenser les désagréments que ces activités induisent (bruit, pollution, circulation...).

La remise en cause de la fiscalité économique locale placerait les collectivités devant une difficulté majeure : développer leur territoire sans en percevoir les fruits sur le plan fiscal. Si l'impôt économique perd son caractère local, comment continuer à impliquer les collectivités dans l'accueil des entreprises ? Pour répondre aux enjeux auxquels est confronté le bloc local, comment sécuriser son panier de ressources ?

### PARCOURS NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT

#### Construire une politique partagée sur l'ensemble du cycle de l'eau

Dans un contexte de changement climatique augmentant les risques d'inondation et de sécheresse, l'exercice des compétences de l'eau doit s'inscrire dans une vision globale impliquant les différents usagers (secteur agricole, industriels, ménages, etc.), être articulée avec les politiques d'aménagement et financée avec des outils adaptés. Ce financement nécessitera des synergies entre les différentes composantes de la "politique globale de l'eau".

Quelles formes de gouvernance, et quelles sources de financement pour construire une politique de l'eau partagée ? Quel rôle pour les agences de l'eau ? Quelle articulation avec les autres politiques publiques intercommunales ?

# JEU DI 6 OCT.

### PARCOURS ATTRACTIVITÉ

#### Comment développer une stratégie d'attractivité cohérente, efficace et durable ?

Des intercommunalités de toutes tailles mettent en œuvre des stratégies d'attractivité pour attirer de nouvelles entreprises, mais aussi des salariés, des étudiants, des professionnels de santé ou des touristes.

Comment concilier ces politiques exogènes, tournées vers l'extérieur, avec les politiques endogènes qui visent l'ancrage et l'épanouissement des entreprises et des habitants ? Comment développer une politique d'attractivité efficace et soutenable respectueuse de l'identité et des besoins du territoire ? Comment limiter les concurrences et, à l'inverse, encourager les coopérations ?



### PARCOURS COHÉSION

#### Renforcer les compétences locales par l'emploi, l'insertion et la formation

Alors que des centaines de milliers de personnes restent éloignées de l'emploi, de nombreux secteurs peinent à recruter, freinant le développement des entreprises dans les territoires urbains comme ruraux. Renforcer l'attractivité du territoire et des métiers, ajuster l'offre de formation, lever les freins à la mobilité des salariés... sont autant de leviers d'action qu'il faut réussir à articuler.

En s'appuyant sur plusieurs expériences locales, il s'agira de questionner les projets développés par les intercommunalités, aux côtés des acteurs du service public de l'emploi, des organismes de formation et des établissements d'enseignement supérieur, pour améliorer l'accès ou le retour à l'emploi et diminuer les difficultés de recrutement des entreprises.

### PARCOURS INSTITUTIONS

#### Métropoles et territoires voisins : pourquoi coopérer ?

Les coopérations entre les métropoles et leurs intercommunalités voisines sont une réalité, parfois bien installée dans l'action publique locale mais hétérogène et plus ou moins formalisée (syndicat, pôle métropolitain, contrat de réciprocité...).

Quelles raisons poussent ces intercommunalités à coopérer davantage, au-delà des injonctions ou des modes passagères ? Alors que les outils juridiques ou contractuels existent et que de nouveaux défis viennent bousculer le développement territorial (ZAN, transition énergétique, télétravail), plusieurs témoignages viendront expliciter les préalables nécessaires pour construire des projets partenariaux viables en matière d'aménagement, de mobilités, de projets alimentaires, de transition écologique...

### POINT INFOS JURIDIQUES

#### Transfert de la réglementation de la publicité aux présidents d'intercommunalités

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 actera, par principe, le transfert obligatoire - sauf opposition des maires - du pouvoir de police administrative spéciale de règlement de publicité, aussi appelé "RLPI". Comment préparer ce transfert et ses incidences ?

Intercommunalités de France propose un tour d'horizon juridique sur l'opportunité et les grandes étapes du transfert.

17H À 18H30

## 6 ATELIERS SIMULTANÉS

### PARCOURS FINANCES

#### Quels financements pour la transition écologique et énergétique?

En matière de transition écologique et énergétique, la tâche des collectivités locales est immense: rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements, prévention des inondations, gestion des déchets plus performante en matière de tri et de recyclage...

Quel sera le niveau d'engagement financier pour aller vers une transition efficace? Citoyens épargnants, banques publiques et privées, fiscalité nationale ou locale, avec quels acteurs et outils financer la transition?

### PARCOURS NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT

#### Concilier sobriété foncière et développement local

Pour répondre aux besoins en logements, en équipements et poursuivre le développement économique des territoires, l'objectif «zéro artificialisation nette» impose de faire évoluer nos modèles urbains et territoriaux, mais aussi la manière dont les acteurs publics et privés travaillent ensemble.

Cet atelier permettra d'interroger le rôle de coordinateur et d'animateur de l'intercommunalité mais aussi les moyens à sa disposition. Une approche contractuelle de la sobriété foncière dans chaque bassin de vie permettrait à l'État, à la région et aux collectivités de s'accorder sur des trajectoires de l'artificialisation des sols.

### PARCOURS ATTRACTIVITÉ

#### L'intercommunalité culturelle au service de la promotion du territoire

Comme l'a pointé la dernière étude d'intercommunalités de France sur les politiques culturelles, de plus en plus d'intercommunalités choisissent de mettre en œuvre une politique culturelle destinée à favoriser le développement de leur territoire. Ces actions s'articulent dès lors très étroitement avec les autres compétences intercommunales que ce soit en matière de tourisme, d'urbanisme ou de mobilité. La culture au service de la promotion du territoire et de son rayonnement s'adresse aux touristes, mais aussi aux habitants, aux entreprises et aux associations et artistes qui y résident. Cet atelier permettra d'échanger sur les stratégies mises en œuvre et leurs conditions de réussite.

# JEUDI 6 OCT.

### PARCOURS COHÉSION

#### Intégrer les enjeux de mobilités dans les politiques jeunesse des intercommunalités rurales

Les jeunesse rurales françaises ne forment pas un bloc: leur diversité appelle à des actions différenciées en matière d'éducation, de mobilités, de logement, d'engagement citoyen, d'accès aux services, d'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes... Le très grand nombre d'acteurs intervenant dans les politiques jeunesse reflète à la fois un foisonnement d'initiatives et une approche jugée souvent trop fragmentée.

Comment dès lors positionner l'intercommunalité en partant des enjeux de mobilités comme vecteurs d'accès aux services, aux droits, aux opportunités d'un territoire? Comment contribuer à une meilleure coopération entre acteurs institutionnels, associatifs et de l'éducation populaire?

### PARCOURS INSTITUTIONS

#### Politique RH interne, mutualisation: comment s'organiser pour faciliter les recrutements au sein du bloc local?

Les collectivités rencontrent des difficultés dans leurs recrutements. Les intercommunalités n'échappent pas à cette tendance qui se manifeste pour plusieurs raisons: la concurrence entre elles et avec le secteur privé, la méconnaissance des métiers...

Quelles solutions peuvent être mises en œuvre par les administrations locales, tant en interne qu'en coopérant entre elles? Quelles sont les conséquences des récentes évolutions de la gestion des ressources humaines du bloc local? Qu'en est-il des mesures d'ordre national, notamment la politique de rémunération?



### POINT INFOS JURIDIQUES

#### Voirie: quel partage des rôles dans la gestion et l'occupation domaniale?

Il revient de plus en plus fréquemment à l'intercommunalité de gérer et d'entretenir les voies. Mais, dans certains cas, les règles de définition et d'attribution du titre autorisant l'occupation domaniale diffèrent. Quels sont les pouvoirs du gestionnaire d'un bien mis à disposition et ceux relevant du titulaire du pouvoir de police général ou spécial relatif à la circulation et au stationnement?

Les participants bénéficieront d'une expertise juridique sur ces questions.

20H À 00H

### SOIRÉE "ART DE VIVRE GIRONDIN" AU HANGAR 14

Dans le quartier historique des Chartrons, embarquez à bord du H14 pour une soirée guinguette festive. Sa grande terrasse panoramique offre une vue incomparable sur la Garonne. Vous pourrez flâner entre les différentes animations culinaires et stands de gastronomie locale.

Accès: Hangar 14, Quai des Chartrons, Bordeaux  
Tram ligne B, arrêt «Cours du Médoc»



# VENREDI 7 OCT.

9H30 À 11H

## 6 ATELIERS SIMULTANÉS

### PARCOURS FINANCES

#### S'organiser pour la mise en œuvre d'une commande publique responsable

Pour les collectivités, la crise sanitaire et la transition écologique ont clairement mis en exergue l'intérêt que peut revêtir la commande publique comme levier de développement environnemental, économique et social. La publication du Plan national des achats durables va également dans ce sens.

Les collectivités sont maintenant nombreuses à privilégier ce type d'achats, parfois jusqu'à la formalisation d'une feuille de route. Quels types d'intervention retiennent-elles et comment s'organisent-elles?

### PARCOURS NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT

#### Construire une politique énergétique résiliente

Les crises énergétiques récentes (gaz, électricité, fluides) menacent l'équilibre de nos finances locales, le niveau de qualité de nos services, l'activité de nos entreprises les plus consommatrices d'énergie, et les budgets des ménages les plus dépendants de ces ressources (fioul, essence).

La maîtrise des consommations énergétiques est un enjeu environnemental et financier. Quelles stratégies de réduction des consommations élaborer? Quelle planification de la production énergétique du territoire? Comment accompagner les ménages et les entreprises au titre de la cohésion sociale et du développement économique?



### PARCOURS ATTRACTIVITÉ

#### Quelle politique locale de l'habitat demain?

Nos façons et nos envies d'habiter ont évolué et de nouveaux enjeux sont apparus, comme la nécessité de mieux maîtriser les consommations foncières, l'évolution de la population, la concentration des emplois. Quelles conséquences en matière d'aménagement et d'habitat?

Ces nouveaux modes d'habiter, choisis ou contraints, ne seront pas sans effet sur l'organisation des services publics locaux, et sur les équilibres sociaux et territoriaux au sein des bassins de vie. La pression que font peser les impératifs de limitation des consommations foncières n'est pas la même partout. Pourrait-elle donner lieu à une nouvelle géographie de l'habitat et des effets de concurrence entre zones denses et moins denses?

### PARCOURS COHÉSION

#### Sécurité et prévention de la délinquance: quel rôle pour l'intercommunalité?

Les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance évoluent: de plus en plus, les enjeux sont posés à l'échelle des bassins de vie tandis que les logiques d'intervention tendent à s'inscrire dans une approche globale de la sécurité. Aux côtés des communes et de l'État, quel rôle peut jouer l'intercommunalité?

Mutualisation de polices municipales, pilotage d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, gestion d'un centre de supervision urbaine, sécurité dans les transports ou en matière de déchets: le champ des possibles est vaste et nécessite un partenariat fort avec les communes, les forces de l'ordre et les acteurs de la prévention.



# VENREDI 7 OCT.

## PARCOURS INSTITUTIONS

### Collectivités et services déconcentrés de l'État: comment créer une culture commune?

La période récente a montré que le couple élus locaux - préfet savait être efficace en temps de crise. Pourquoi cette efficacité devrait-elle lui faire défaut dans les périodes plus sereines? Comment passer d'une logique de contrôle et d'autorisation à une dynamique de projet, contractuelle et partenariale?

Attentes des élus à l'égard des préfets pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets, intercommunalités parfois sous-estimées alors qu'elles sont concernées au premier chef: il s'agit pour chacun de comprendre les contraintes et les besoins de l'autre. Quelles pratiques vertueuses permettraient d'installer un dialogue de qualité, de tendre vers une culture commune aux pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés?

## POINT INFOS JURIDIQUES

### Organismes satellites: comment choisir son mode de gestion?

Les organismes rattachés aux intercommunalités, désignés sous le terme de "satellites", sont nombreux et peuvent répondre à des logiques de gestion variées: entreprises publiques locales, centres intercommunaux d'action sociale, établissements publics à caractère industriel et commercial, syndicats mixtes, etc. Ce point infos juridiques permettra de présenter les grandes caractéristiques de chaque mode de gestion ainsi que leurs avantages et limites selon la politique publique considérée.

11H30 À 13H

## PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

### Faire système: pour un développement vertueux de nos territoires

"Nous devons réussir collectivement, au cœur de nos bassins de vie, à transformer nos manières de produire, d'urbaniser et aménager, de consommer, de circuler, de nous chauffer ou nous rafraîchir". Telle est l'ambition portée par le Manifeste des intercommunalités de France.

Les habitants de nos territoires n'ont pas attendu la puissance publique pour inventer d'autres modes de faire déclinés en circuits courts pour répondre à la crise climatique, à l'épuisement des ressources et à la destruction de l'environnement. L'intercommunalité peut-elle contribuer à les faire changer d'échelle en engageant une politique d'économie circulaire qui active et connecte toutes les ressources du territoire, du paysage au capital humain, de la culture à la biodiversité, de l'agriculture locale à l'économie de proximité?

Cette séance de clôture organisée autour de l'intervention d'un intellectuel permettra de s'inscrire dans une logique prospective.

11H À 13H30

## DISTRIBUTION DE LUNCH BOX À EMPORTER

ou

13H

## DÉJEUNER BUFFET

15H

## FIN DU CONGRÈS

# PROGRAMME

## DES CONJOINTS ACCOMPAGNANTS

Pour toutes les excursions, merci de vous présenter  
**15 minutes** avant l'heure du rendez-vous.



### MERCREDI 5 OCTOBRE

15H À 17H

#### BORDEAUX, VISITE GUIDÉE DES INCONTOURNABLES

Rendez-vous directement dans le centre-ville,  
Fontaine de la place de la Bourse, Bordeaux

Débutez la visite par le célèbre monument  
aux Girondins situé sur l'esplanade  
des Quinconces avant de découvrir le Grand  
Théâtre, édifié au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Observez les statues des muses et déesses  
dominant la place de la Comédie ainsi que  
les mascarons qui ornent les entrées de porte.  
Le plaisir de la découverte continuera dans  
le vieux Bordeaux, en passant par de nombreux  
monuments : Maison Gobineau, allées de Tourny,  
Grand Théâtre, église Notre-Dame, passage  
Sarget, hôtels particuliers du cours de l'Intendance  
et du cours du Chapeau Rouge, galeries  
bordelaises, place de la Bourse et le miroir d'eau,  
rue Fernand Philippart, place du Parlement, église  
St-Pierre, place Camille Jullian, rue des Argentiers  
et pour terminer, la célèbre Porte Cailhau.

SOIRÉE À 20H

**Au Palais de la Bourse**  
(+ d'info page 6)

### JEUDI 6 OCTOBRE

10H À 18H - 18H30

#### LE BASSIN D'ARCACHON

Départ de l'Office de Tourisme,  
12 cour du 30 juillet, Bordeaux

Retour à 18h à l'Office de Tourisme  
(première dépose)  
18h30 au Parc des expositions.

Découvrir un espace naturel unique aux paysages  
exceptionnels et souvent insolites...

Partir à la découverte de la Ville d'Hiver  
d'Arcachon et de ses belles villas, héritage  
du XIX<sup>e</sup> siècle...

Profiter d'une escapade en bateau vers l'île  
aux Oiseaux et ses immanquables cabanes  
tchanquées...

Déguster des huîtres accompagnées d'un verre  
de vin blanc.

Escaladez la Dune du Pilat et contemplez l'infini  
azuré : les parcs à huîtres et chenaux se dessinent  
et les îles sauvages, refuge des oiseaux,  
se découvrent...

La journée comprend la visite guidée, le transport,  
le déjeuner, la balade en bateau et la dégustation  
d'huîtres.

SOIRÉE À 20H

**Au Hangar 14**  
(+ d'info page 11)

### VENDREDI 7 OCTOBRE

8H30 À 12H30 - 13H

#### SAINT-ÉMILION

Départ de l'Office de Tourisme,  
à 8h30 précises

12 cour du 30 juillet, Bordeaux

Retour à 12h45 à l'Office de Tourisme  
(première dépose)  
13h au Parc des expositions.

Partez à la découverte de Saint-Émilion, ravissant  
village médiéval qui a conservé son enceinte  
et ses portes ainsi qu'une prestigieuse série  
de monuments archéologiques.  
C'est aussi le premier vignoble à avoir été  
classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le parcours de la visite commencera par les  
grandes murailles, l'église collégiale, l'église  
monolithe construite entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles,  
les catacombes, l'Ermitage de Saint-Émilion,  
la chapelle de La Trinité, le couvent des Jacobins  
et se terminera par le couvent des Cordeliers.

La matinée sera ponctuée par la visite  
d'un château viticole avec dégustation.

Une invitation à pénétrer dans ce merveilleux  
terroir et à goûter la douceur de vivre  
dans le Bordelais.

11H À 13H30

#### DISTRIBUTION DE LUNCH BOX À EMPORTER

ou

13H

#### DÉJEUNER BUFFET

# LA CONVENTION

## EN PRATIQUE

### DURANT LES 3 JOURS RETROUVEZ :

- Les publications d'Intercommunalités de France
- La librairie
- Les partenaires locaux
- Des producteurs locaux

### RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Un dossier spécial disponible avant et après le congrès sur [www.adcf.org](http://www.adcf.org)

Suivez les débats sur Twitter [@IntercoDeFrance](https://twitter.com/IntercoDeFrance)

### PHOTOS & VIDÉOS

Des photos et des vidéos sont susceptibles d'être prises lors de la Convention. La participation vaut acceptation de l'utilisation de votre image dans le cadre de comptes-rendus de la journée, la promotion des futures éditions et pour tout autre support de communication d'Intercommunalités de France.

#### Retrouvez nos albums de 2016 à 2021:

<https://www.flickr.com/photos/148174646@N07/albums>

### RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE HÔTEL

À l'adresse suivante : [intercos.bnetwork.com](http://intercos.bnetwork.com)

Contact : [intercos@bnetwork.com](mailto:intercos@bnetwork.com)  
T. 04 97 06 03 24

### INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

Jusqu'au vendredi 30 septembre, inscription préalable obligatoire sur :

<https://conventioninterco2022.eventmaker.io/>

L'acquiescement du droit d'inscription donne accès pour l'ensemble des congressistes aux deux plénières, aux différentes séances de travail les jeudi et vendredi, aux déjeuners et soirées ainsi qu'à l'ensemble des publications d'Intercommunalités de France.

L'inscription des congressistes adhérents donne également accès à l'assemblée générale, aux rendez-vous régionaux et à la soirée du mercredi.

### DROITS D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

- Intercommunalité adhérente : **330 € TTC** (gratuit si participation uniquement à l'assemblée générale d'Intercommunalités de France le mercredi)
- Intercommunalité non adhérente, pays/PETR, syndicat mixte, association\* : **550 € TTC**
- Autre collectivité territoriale, organisme public et entreprise : **550 € TTC**
- Étudiant : gratuit (n'inclut pas les repas)
- Conjoint accompagnant : **430 € TTC**

*\*Si toutes les intercommunalités du pays, PETR, pôle métropolitain, syndicat mixte sont adhérentes d'Intercommunalités de France, alors le tarif intercommunalités adhérentes s'applique.*

### RÉDUCTIONS

30 % si participation à une seule journée.

### FRAIS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation devra être formulée par e-mail à : [convention@adcf.asso.fr](mailto:convention@adcf.asso.fr) au plus tard le 16 septembre. Du 17 septembre au 30 septembre, des frais d'annulation de 200 € seront à régler. À partir du 1<sup>er</sup> octobre, la totalité du montant de l'inscription est à régler.

Toute personne inscrite se désistant peut se faire remplacer par une autre personne du même organisme à condition qu'elle en informe Intercommunalités de France par e-mail : [convention@adcf.asso.fr](mailto:convention@adcf.asso.fr) avant le 30 septembre, en précisant les prénom, nom, fonction de la personne qui la remplace.



### CONJOINTS ACCOMPAGNANTS

Des activités et visites sur mesure sont proposées aux accompagnants. Les droits d'inscription donnent accès à l'ensemble des visites touristiques ainsi qu'aux déjeuners et soirées.



# ORGANISEZ VOTRE DÉPLACEMENT

## VENIR AU PALAIS 2 L'ATLANTIQUE

Rue Jean Samazeuilh, Bordeaux

### EN VOITURE

**17 minutes** depuis le centre-ville

**A10** Paris – Bordeaux ou A 630 Rcade direction Parc des Expositions - Sortie Rocade 4, 4A et 4B

Parking gratuit

### EN TRAMWAY

**35 minutes** : Ligne C – Arrêt Parc des Expositions. Direct depuis la Gare St Jean et le centre-ville.

**Des tickets de tram sont mis à votre disposition gratuitement par l'office de Tourisme de Bordeaux. Les tickets sont à récupérer à l'accueil du congrès, au Palais 2 l'Atlantique, et sont valables pendant toute la durée de la convention.**

### EN AVION

Depuis l'aéroport Bordeaux Mérignac: navette bus 30 DIRECT ou Ligne 1 vers la gare puis Tram ligne C.

Taxis ou voiture: 20-30 minutes.

## VENIR À BORDEAUX

### EN TRAIN

La gare est située en centre-ville, accessible par tramway et bus.

20 A/R quotidiens Paris-Bordeaux (2 heures)

### EN VOITURE

**A10** Paris-Bordeaux, **A62** Toulouse-Bordeaux, **A63** Bayonne- Bordeaux, **A65** Pau-Bordeaux, **A89** Lyon-Clermont-Bordeaux, **A8** Nice-Bordeaux

### EN AVION

**À 11 km** du centre-ville et facilement accessible par les axes autoroutiers et les nombreux transports en commun, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac assure de nombreux vols réguliers pour Paris, Lyon et Marseille.

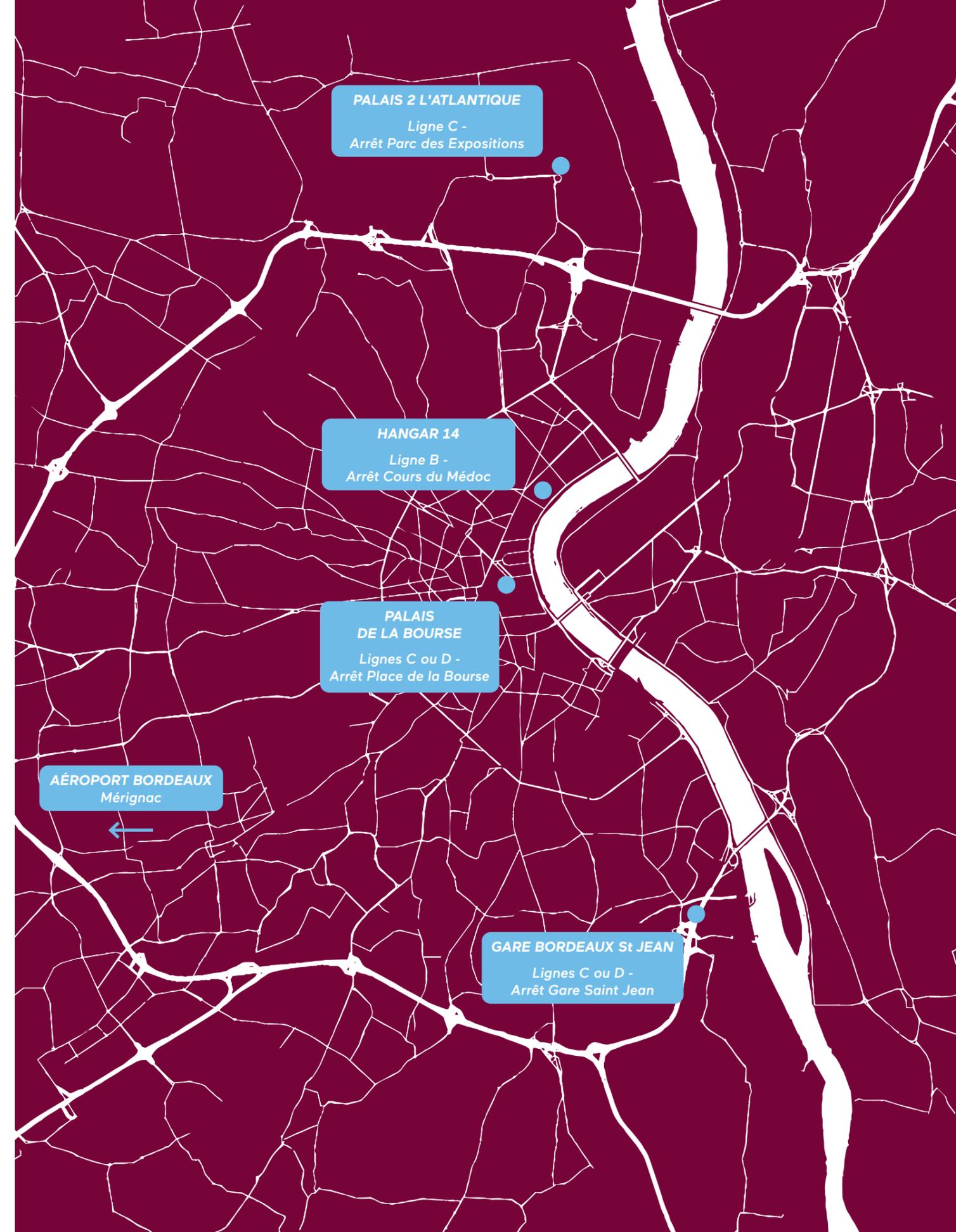
Bénéficiez des conditions tarifaires Air France en communiquant le code identifiant 38568AF de la convention.

*Offre valable pour des trajets entre le 28 septembre et le 14 octobre 2022.*

Contactez  
Intercommunalités de France

22 rue Joubert  
75009 Paris  
T. 01 55 04 89 03

[www.adcf.org](http://www.adcf.org)  
[convention@adcf.asso.fr](mailto:convention@adcf.asso.fr)





# PROLONGEZ VOTRE SÉJOUR

Entre ses musées, monuments, villages, bastides et châteaux, la Gironde est un territoire riche en sites culturels et patrimoniaux.

**Découvrez la liste des 10 excursions indispensables à faire en Gironde**

## Visiter Bordeaux

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, la visite de la ville de Bordeaux est un incontournable en Gironde.

## Percer les secrets de la Reine Margot

Au Château de Cazeneuve à Préchac au milieu de la verdure en Sud Gironde, découvrez l'ancienne demeure du roi Henri IV et de la Reine Margot

## Se balader dans la cité de Saint-Émilion

Des vignes à perte de vue! S'il y a une chose à ne pas manquer lors de votre visite en Gironde c'est bien le village de Saint-Émilion.

## Grimper au sommet du Phare de Cordouan

Il existe de nombreux phares en Gironde, mais le phare de Cordouan à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde reste l'un des plus connus.

## Découvrir les ruines de l'Abbaye de la Sauve Majeure

Chef-d'œuvre d'art roman en plein cœur de la forêt de la Silva Major

## Explorer les souterrains de la Citadelle de Blaye

Cap sur la Citadelle de Blaye et Verrou Vauban qui surplombe l'estuaire de la Gironde pour en prendre pleins les yeux!

## Visiter la bastide de Sainte-Foy-la-Grande

Avec ses petites maisons en pierres et à pans de bois, ce village vous mènera sur les traces d'Alphonse de Poitiers, seigneur français du XIII<sup>e</sup> siècle à l'origine de sa construction.

## Revenir aux temps médiévaux au Château de Roquetaillade

Restauré par le célèbre architecte français Viollet le Duc. La Gironde, c'est aussi un territoire aux châteaux clémentins, érigés par le Pape Clément V!

## Décrypter les dessins préhistoriques de la Grotte de Pair-non-Pair

L'une des plus anciennes grottes au monde. Vous y trouverez des gravures préhistoriques qui datent de plus de 30000 ans!

## Le Bassin d'Arcachon

Célèbre pour sa dune du Pilat, ses villages ostréicoles, ses huîtres ou encore ses plages, le Bassin ne cesse de ravir ses visiteurs à la recherche de nature et de paysages exceptionnels.

**Plus d'informations:**  
Office de Tourisme  
12 cours du 30 juillet  
0556006600

[www.gironde-tourisme.fr](http://www.gironde-tourisme.fr)  
[www.bordeaux-tourisme.com](http://www.bordeaux-tourisme.com)

# INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE



22 rue Joubert – 75009 Paris  
T. 01 55 04 89 03  
[www.adcf.org](http://www.adcf.org)

Design LUCIOLE • juin 2022



FAMILLE PRESTATION/PRESTATAIRE	DETAIL PRESTATION	TOTAL HT	TOTAL TTC
<b>Palais des congrès / hôtesses</b>	<b>Détail prestation</b>	<b>276 985,99 €</b>	<b>332 383,19 €</b>
Palais des Congrès		256 902,53 €	308 283,04 €
Palais 2 L'Atlantique	Mobilier	13 415,71 €	16 098,85 €
Palais 2 L'Atlantique	signalétique	7 089,50 €	8 507,40 €
Palais 2 L'Atlantique	Location des espaces	101 879,41 €	122 255,29 €
Palais 2 L'Atlantique	commandes sur place	7 142,60 €	8 571,12 €
Palais 2 L'Atlantique	Informatique	14 330,00 €	17 196,00 €
Palais 2 L'Atlantique	Nettoyage	9 430,62 €	11 316,74 €
Palais 2 L'Atlantique	Cafés d'accueil et pauses	12 967,25 €	15 560,70 €
Palais 2 L'Atlantique	126 eau et verre intervenants	168,00 €	201,60 €
Palais 2 L'Atlantique	Catering		- €
Palais 2 L'Atlantique	Electricité / énergie	7 743,00 €	9 291,60 €
Palais 2 L'Atlantique	Exposition / aménagement resto / stand AdCF et auters	10 933,00 €	13 119,60 €
Palais 2 L'Atlantique	Manutention	1 373,00 €	1 647,60 €
Palais 2 L'Atlantique	Sécurité	10 430,44 €	12 516,53 €
Palais 2 L'Atlantique	Audiovisuel	60 000,00 €	72 000,00 €
Hotesses		20 083,46 €	24 100,15 €
Cadences	Hotesses	20 083,46 €	24 100,15 €
<b>Restauration</b>	<b>Détail prestation</b>	<b>164 985,25 €</b>	<b>183 047,39 €</b>
Restauration équipe hors Convention		4 475,00 €	5 370,00 €
Dej lundi et mardi		675,00 €	810,00 €
Cocktail dej mercredi midi		3 000,00 €	3 600,00 €
	dîner équipe vendredi	800,00 €	960,00 €
Restauration des congressistes		160 510,25 €	177 677,39 €
CAP DE VIELLE	Soirée du mercredi 900 pax	34 354,10 €	38 245,82 €
CAP DE VIELLE	Déjeuner du jeudi 1 450 pax	51 118,00 €	56 461,80 €
CAP DE VIELLE	Dîner du jeudi 1 200 pax	45 622,70 €	50 321,77 €
CAP DE VIELLE	Buffet du vendredi 900 pax	25 100,58 €	27 866,64 €
CAP DE VIELLE	Lunchbox du vendredi 350 pax	3 964,87 €	4 361,36 €
Divers	Cadeau équipe	350,00 €	420,00 €
<b>TECHNIQUE / ANIMATION / COMMUNICATIO</b>	<b>Détail prestation</b>	<b>128 316,23 €</b>	<b>157 189,43 €</b>
Logiciel gestion événements		8 430,10 €	10 116,12 €
EVENTMAKER	site + matériel on site	5 330,00 €	6 396,00 €
EVENTMAKER	Logiciel	3 100,10 €	3 720,12 €
EVENTMAKER	Complément adresse email	- €	- €
Agence de communication		14 930,00 €	17 916,00 €
LUCIOLE	campagne promo	14 930,00 €	17 916,00 €
LUCIOLE	Signalétique	- €	- €
Impression/fabrication		20 796,41 €	24 955,69 €
Handi print	impression préprogramme_8 800 ex	5 395,00 €	6 474,00 €
Handiprint	impression courriers pré programme	984,00 €	1 180,80 €
Handiprint	impression enveloppes pré programme	587,00 €	704,40 €
Camaleoo	pins équipe	115,58 €	138,70 €
Handiprint	affranchissement pré programme	6 046,50 €	7 255,80 €
Handiprint	impression programme	3 050,00 €	3 660,00 €
Handiprint	impression 700 dossier AG	1 688,10 €	2 025,72 €
CAT Bordeaux	préparation pochettes AG	240,23 €	288,28 €
Lionel Pagès	photos	2 690,00 €	3 228,00 €
Autres animations séances de travail		25 230,00 €	33 876,00 €
Acteurs publics	plateau télé vidéo et animation plénière clôture (prise en charge par Acteurs Publics du streaming et structure allégée de plateau télé)	17 000,00 €	24 000,00 €
Animation plénière d'ouverture	Jean Dumonteil	1 600,00 €	1 920,00 €
Interractivité plénières et AG	MTCA	4 430,00 €	5 316,00 €
Animation plénière de clôture	Marie-Catherine Bernard	2 200,00 €	2 640,00 €
Soirées		58 929,72 €	70 325,61 €
Palais de la Bourse	location des espaces	9 909,00 €	11 890,80 €
Palais de la Bourse	Animation Invino (5 tables casino)	4 746,00 €	5 695,20 €
H14	location des espaces	11 584,72 €	13 901,66 €
H14	location des espaces/technique...et frais dossier	30 000,00 €	36 000,00 €
H14	animations soirée	2 690,00 €	2 837,95 €
<b>HÔTELLERIE / TRANSPORT / ACCOMPAGNAN</b>	<b>Détail prestation</b>	<b>53 472,50 €</b>	<b>65 805,00 €</b>
Hôtels équipe et intervenant		32 760,00 €	40 950,00 €
BNETWORK	HÔTELLERIE intervenants et équipe	32 760,00 €	40 950,00 €
Transport équipe et intervenant		17 000,00 €	20 400,00 €
Note de frais en plus intervenants	Note de frais en plus intervenants	2 000,00 €	2 400,00 €
Navettes	Intervenants & équipe	- €	- €
PROVISION déplacements dont Sélectour	Intervenants & équipe	15 000,00 €	18 000,00 €
Transport congressiste / navette		- €	- €
Excursions accompagnant		3 712,50 €	4 455,00 €
Office Tourisme Bordeaux	Excursions accompagnants base 20 person	3 712,50 €	4 455,00 €
<b>AUTRES ASPECTS LOGISTIQUES</b>	<b>Détail prestation</b>	<b>25 389,20 €</b>	<b>27 036,50 €</b>
Assurance		3 389,20 €	4 236,50 €
ALLIANZ	assurance annulation congrès	3 389,20 €	4 236,50 €
Renfort congrès		18 000,00 €	18 000,00 €
remplacement Mathilde congès maternité	Colloquim	22 500,00 €	27 000,00 €
Morgane Aulanier	CDD chargé projets événementiels 1 sema	18 000,00 €	18 000,00 €
Transport / déménagement Convention		4 000,00 €	4 800,00 €
Truck at works	transport matériels adcf Paris Bordeaux al	4 000,00 €	4 800,00 €
<b>sous-total dépenses 1800 pax</b>		<b>649 149,17 €</b>	<b>765 461,50 €</b>
<b>BUDGET SIMPLIFIE</b>			
<b>PRESTATIONS</b>	<b>Dépenses EUROS TTC</b>		
Palais des congrès / hôtesses	332 383,19 €		
Restauration	183 047,39 €		
TECHNIQUE / ANIMATION /	157 189,43 €		
HÔTELLERIE / TRANSPORT / ACCOMPAGNANT	65 805,00 €		
AUTRES ASPECTS LOGISTIQUES	27 036,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>765 461,50 €</b>		
<b>PRESTATIONS</b>	<b>Recettes EUROS TTC</b>		
DROIT D'INSCRIPTION ET REDEVANCE HOTEL	427 772,00 €		
REGION NOUVELLE AQUITAINE	30 000,00 €		
DEPARTEMENT GIRONDE	30 000,00 €		
METROPOLE	60 000,00 €		
<b>A CHARGE INTERCOMMUNALITE DE FRANCE FONDS PROPRE</b>	<b>217 689,50 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>765 461,50 €</b>		

**Annexe 3**  
**Modèle de compte-rendu qualitatif et financier**

**Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

**Nom de l'organisme bénéficiaire :**

**Intitulé de l'action :**

**1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION**

**Dates de la manifestation :**

**Durée de la manifestation (nombre de jours...) :**

**Fréquence de la manifestation (annuelle...) :**

**Manifestation**       gratuite       payante

**Vente de produits et/ou services :**     oui     non

**Visiteurs, participants :**

**Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre**

**L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

